

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

155866

Maladie

Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 616. .... Société : R.A.M.

Actif  Pensionné(e)  Autre : .....

Nom & Prénom : SAHILI LAHOUAINE.

Date de naissance : 01.06.1948

Adresse : HAY EL INARA 1 DURE 14 N° 11 C 89100 chak.

Tél. : 06.64.82.35.94 Total des frais engagés : 1084.50 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 28.05.2019

Nom et prénom du malade : SAHILI LAHOUAINE Age : .....

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : .....

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : .....

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Date : 28/05/2019

Signature de l'adhérent(e) : .....



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/07/2021	01	01	10000	

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE MOUHSINE MOUHSINE Lella 134, Av. 2 Novembre 1955 Casablanca, Maroc Tél: 0521 0876	28/03/23	771,60
	28/03/23	729,6

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

#### **(Création, remont, adjonction)**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِيْمِ

Docteur Asmâa GOURJA

Médecine Générale  
Echographie Clinique  
Electro Cardiogramme  
Satucomètre  
Suivi de grossesse  
Gynécologie Femmes,  
Hommes et Enfants



الدكتورة أسماء، كثورة

الطب العام  
الفحص بالصدى  
تخطيط القلب  
الإشباع بالأوكسجين  
متابعة الحمل  
طب النساء، الرجال  
والاطفال

Casablanca le 18/03/2023

Lot N°: PTC5692A  
EXP: 01/10/2023

PPV.72 DH 90

LOT: M22089  
EXP: JUL 2025  
PPV: 45,50 DH

45,50

O-Catflor

SV

28,80

Diflunisal

79,50

4). Combiflor

16 22 15

SV

28,80

PPC: 79,50 DH

PER  
LOT  
Add

المركب السكري تغور سيدى مسعود، مدخل رقم 6، عمارة رقم 8، طابق السفلي شقة رقم 1 - الدار البيضاء

Complexe Résidence Taouzar Sidi Massaoud, Entrée N° C, Imm N° 8 - RDC Appt N° 1 - Casablanca

Tél.: 05 22 50 50 32 - GSM : 06 74 68 87 68 / Email : doctourgourjaasmae@live.fr

82,00  
33,64 zol

LOT : 2559  
PER : 10/25  
PPV : 82DH10

20,00 x 3 = 60,00  
D. Releva 60,00

PPU : 20190 DH  
PPC : 20190 DH  
PPC : 10-2023  
PPU : 213408/1

199,00

144 ⌂ 155

Lot N° :  
Fab :  
À consommer avant la date E  
PPC : 199.00 MAD

7,00 08 col

PHARMACIE MOUJHSSEN  
MOUJHSSEN  
834, AV. 2 MArs  
Casablanca Tel. 05 22 21 03 76  
137 DH 00

137,00

117,00

7,00 Bactrac forte

SV

77,00

117,00

5) Auglon 10

PPV: 77DH00  
PER: 12/24  
LOT: L3498

777,00 ⌂ 117,00

\* Docteur  
Complexe Résidence Troussier Ouled Tadd  
Emm. 10 C. Imme. N° 8 RDC App. N° 1 Casablanca  
Tél. 05 22 50 50 32 - GSM 06 74 68 87 88  
nna GOURJA  
Médecine Générale

SV